

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC /
AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

COMITE DE BASSIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION



BURKINA FASO

UNITE – PROGRES - JUSTICE

RAPPORT BILAN PHYSIQUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2023 DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Soumis à l'adoption du Conseil d'Administration en sa session du 28 au 29 mars 2024

Mars 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	7
1.1 CREATION ET OBJET	7
1.2 ESPACE DE COMPETENCE	7
1.3 ORGANES ET INSTANCES	10
1.4 MISSIONS.....	12
1.5 PRINCIPALES DIRECTIONS	13
II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2023	15
2.1. RAPPEL DES ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023.....	15
2.2. RAPPEL DU PTB 2023 DE L'AEG.....	15
2.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CALCUL DU TAUX D'EXECUTION DU PTB DE L'ANNEE 2023.....	16
2.4. BILAN DU PTB 2023.....	19
III. DIFFICULTÉS / CONTRAINTES RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS ET RECOMMANDATIONS	55
CONCLUSION.....	55
ANNEXES.....	56
ANNEXE 1 : GRILLE DE PONDERATION	57
ANNEXE 2 : BILAN PHYSIQUE DETAILLE DU PTB 2023 DES ACTIVITES DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
CA	: Conseil d'Administration
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CB	: Comité de Bassin
CCP	: Cadre de Concertation Provincial
CFA	: Communauté Financière Africaine
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CUE	: Comité d'Usagers d'Eau
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGAEG	: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma
DGESS	: Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	: Groupe Thématique
IEC	: Information, Éducation, Communication
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MPSR	: Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration
MSE	: Manuel de suivi-évaluation
OG	: Objectif Général
ONEA	: Office Nationale de L'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAS-PNA	: Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PNGIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PTB	: Plan de Travail et Budget
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RISE	: Résilience Accrue au Sahel
RTB	: Radiodiffusion et Télévision du Burkina
SA	: Sous-Activités
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
ST/GIRE	: Secrétariat Technique pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
UCDIEau	: Unité de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau
UE	: Union Européenne

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma	9
Figure 2 : Découpage administratif de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....	14
Figure 3 : Localisation des Postes d'Eau Autonomes (PEA) privés identifiés dans la ville de Fada	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif des tâches et activités par action	16
Tableau 2 : Bilan d'exécution physique des tâches réalisées par actions	20
Tableau 3 : Liste des contribuables dans l'EC-AEG	24
Tableau 4 : processus de l'élaboration du PGE du CLE Sirba Singr'Jienu	28
Tableau 5 : processus d'élaboration des plans d'actions des barrages de Selmiga et Yaongo ...	28
Tableau 6 : Récapitulatif des activités prévues pour le CLE Sirba Singr'Jienu	31
Tableau 7 : Récapitulatif des activités prévues pour le CLE Kompienga Zemstaaba	34
Tableau 8 : Bilan de la campagne de jaugeages de 2023	41
Tableau 9 : Résumé sur le suivi de la qualité de l'eau de surface.....	43
Tableau 10 : composition du matériel de collecte acquis.....	48
Tableau 11 : Bilan des sorties de collecte de données sur le diagnostics des compteurs d'eau	54

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 : Illustration de quelques PEA	23
Photo 2 : PEA réalisé sur le site de Boulsa	25
Photo 3 : Photo de PEA réalisé sur le site de Fada N'Gourma.....	25
Photo 4 : Participants à l'atelier de restitution des travaux d'actualisation	27
Photo 5 : Participants à la session ordinaire du Comité de Bassin.....	27
Photo 6 : Végétalisation des berges du barrage de Selmiga.....	30
Photo 7 : Illustration de la réalisation du forage maraîcher à Bilanga (CLE Sirba Singr'Jienu)	32
Photo 8 : Nettoyage des digues des barrage N°1 et 2 de Fada N'Gourma.....	33
Photo 9 : Illustration photographique de la réalisation des cordons pierreux sur les berges des barrages de Lorgho, Lantaogo et Pampangou	34
Photo 10 : Illustration photographique des travaux d'entretien courant du barrage de Zanré	35
Photo 11 : découpage des arbres et arbustes sur la digue du barrage de Kouri	36
Photo 12 : Aperçu des nouveaux membres du Comité de Bassin.....	37
Photo 13 : Installation d'échelle complémentaire à Tollinguin	40
Photo 14 : Opération de jaugeage à la perche à Tollingui	41
Photo 15 : Réalisation de Piézomètres	46
Photo 16 : remise du matériel au Président de la Délégation Spéciale communale via le Gouverneur de la région de l'Est	49
Photo 17 : quelques images du constat de la dégradation sur le terrain.....	50
Photo 18 : constat de l'état des dégradations du barrage de Souka	51
Photo 19 : Travaux de renforcement de la digue du barrage de Souka.....	52

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015, dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ce plan a été formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001). Le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Le PAGIRE a été mis en œuvre sur deux phases :

- ✓ 2003 - 2009 : établissement des fondements de la GIRE sur le plan politique, législatif et institutionnel ;
- ✓ 2009 - 2015 : consolidation des acquis du PAGIRE I et déploiement de la GIRE sur toute l'étendue du territoire marquée par la création des agences de l'eau dont celle du Gourma.

En 2015, le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) a été adopté. Sa mise en œuvre s'étend sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) répartie en trois (3) phases quinquennales dont la première (2016-2020) est arrivée à échéance le 30 juin 2021. L'objectif stratégique dudit programme qui est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** » se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats. Depuis le 1^{er} juillet 2021 la mise en œuvre du plan quinquennal 2021-2025 a débuté. Mais, le partenaire majeur de la GIRE au Burkina-Faso, DANIDA, a changé de paradigme dans cette phase, passant de l'appui institutionnel à l'appui projets avec deux axes d'intervention : adaptation au changement climatique (ACC) et prévention et gestion des conflits.

La programmation des activités et tâches dans le Programme de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2023 a été faite suivant les orientations du programme.

Le programme d'activités de l'année 2023 a été mis en œuvre dans un contexte de réduction de réduction des sources de financement. En effet, l'espace de compétence de l'AEG a été exclu de la zone d'intervention du Projet GIRE II financé par DANIDA.

Le présent rapport dresse la situation de la mise en œuvre au 31 décembre du Plan de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2023. Il est structuré en quatre (04) points :

- le premier point présente brièvement l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) ;
- le deuxième aborde la méthode de calcul du taux d'exécution avant de s'appesantir sur le bilan physique ;
- le troisième point traite des difficultés rencontrées dans l'exécution du PTB 2023 et propose des pistes de résolution des difficultés.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

1.1 Création et objet

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créée par la signature de sa convention constitutive le 24 janvier 2011 ; laquelle convention a été modifiée le 13 novembre 2023, à Fada N'Gourma entre l'Administration publique, les Collectivités Territoriales et les Usagers de l'Eau. L'Agence de l'Eau du Gourma est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'eau et la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Son siège est à Fada N'Gourma, mais peut être transféré en tout autre lieu de son espace de compétence par décision du Comité de Bassin et sur proposition du Conseil d'Administration. L'AEG a pour objet de « *valoriser son espace de compétence en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau* ».

1.2 Espace de compétence

L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma s'étend sur des parties de cinq (5) régions administratives qui sont : Est, Centre-Est, Sahel, Centre-Nord et Plateau Central (figure n°1). Au total, ce sont 12 provinces et 49 communes qui sont totalement ou partiellement couvertes par l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG (figure n°2). Sur le plan hydrographique, l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG intègre le bassin national du Niger en ses sous-bassins de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamongou et de la Tapoa-Mékrou, et le bassin national du Nakanbé à travers ses sous bassins de la Kompienga, de la Pendjari et du Sansargou. Elle couvre une superficie de 51 061 km² (soit 29 614 km² de la portion du bassin national du Niger et 21 447 km² de celle du bassin national du Nakanbé). On y dénombre 90 barrages (AEG 2017), 38 boulis et 18 mares (DEIE 2011).

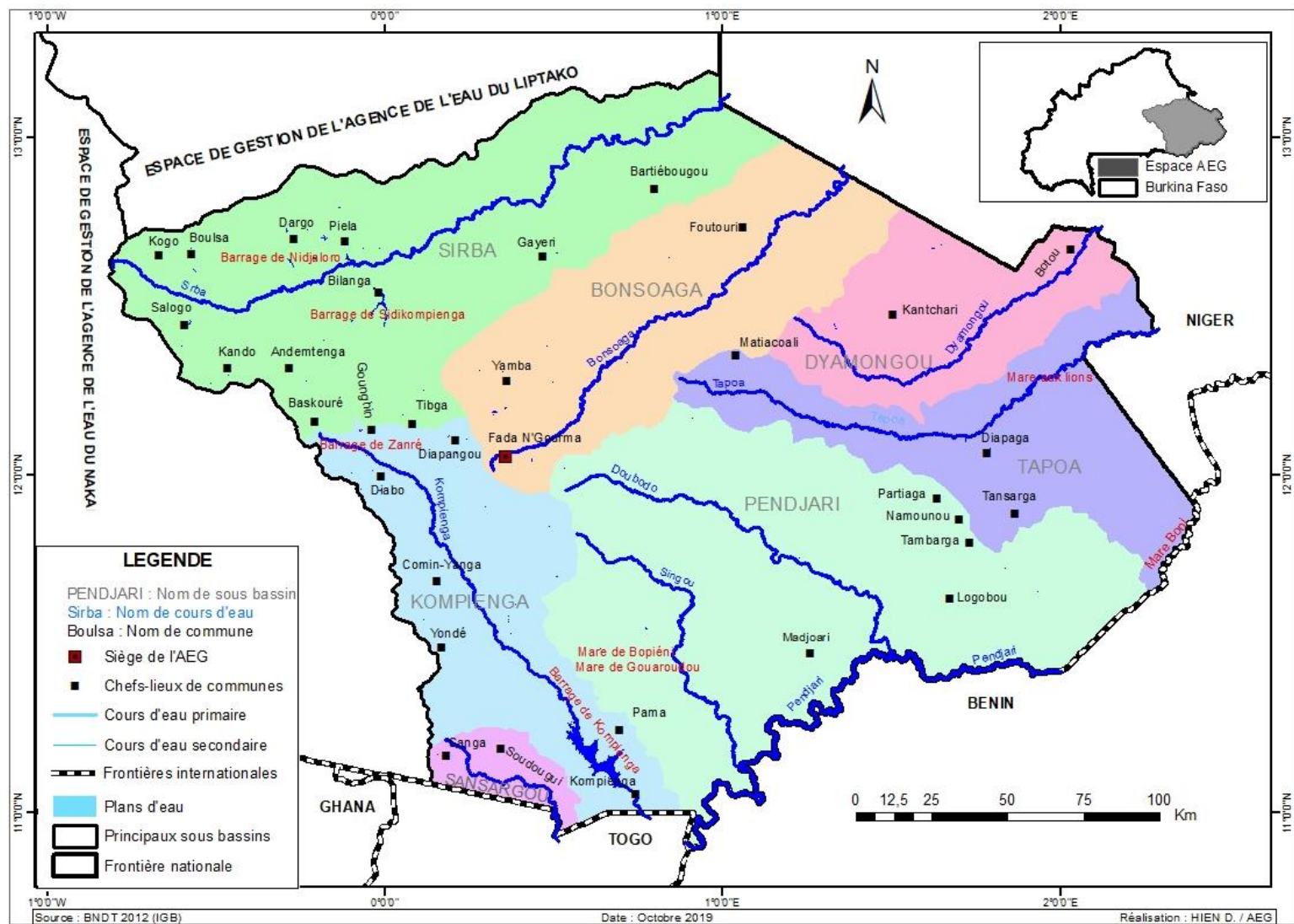


Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

1.3 Organes et instances

Les instances et organes de gestion et d'administration de l'AEG sont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DGAEG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

1.3.1 Comité de Bassin

Le Comité de Bassin (CB) est l'Assemblée Générale de l'AEG. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de compétence concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Sont du domaine de compétence du Comité de Bassin :

- toute modification de la convention constitutive ;
- l'approbation du programme pluriannuel d'activités et du budget correspondant soumis par le Conseil d'Administration ;
- l'examen et l'approbation de la réalisation à mi-parcours du programme pluriannuel présenté par le Conseil d'Administration ;
- l'audition des rapports du Conseil d'Administration ;
- l'approbation des règlements intérieurs et statuts des organes du GIP/Agence de l'Eau du Gourma ;
- l'approbation des comptes du GIP avant leur transmission à la cour des comptes ;
- l'admission et l'exclusion des membres du GIP ;
- la proposition de nomination et de révocation des administrateurs du conseil ;
- la nomination des commissaires aux comptes.

Il est constitué de trois collèges de membres désignés sur une base paritaire et répartis comme suit :

- seize (16) représentants de l'Etat ;
- seize (16) représentants des Collectivités Territoriales ;
- seize (16) représentants des différentes catégories d'Usagers d'eau (membres de droit privé).

Le Comité de Bassin se réunit une (01) fois par an en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) de ses membres.

1.3.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de membres représentant respectivement l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'eau et le représentant du personnel de la DGAEG.

Les membres des trois (03) collèges désignés sur une base paritaire, sont repartis comme suit :

- cinq (5) représentants de l'Etat ;
- cinq (5) représentants des Collectivités Territoriales ;
- cinq (5) représentants des différentes catégories d'usagers.

A cette composition, il faut y ajouter le représentant du personnel.

Le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- la proposition d'un programme pluriannuel d'intervention au Comité de Bassin ;
- l'exécution des délibérations du Comité de Bassin ;
- l'approbation des comptes de chaque exercice avant leur transmission à la cour des comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit deux (02) fois par an en séance ordinaire pour adopter le budget de l'exercice à venir et pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il peut se réunir en séance extraordinaire chaque fois que de besoin.

1.3.3 Direction Générale

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) a été créée en 2011. Un noyau technique a assuré la coordination des activités jusqu'en 2013, l'année à laquelle la Direction Générale a été installée. La Direction Générale assure le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin. Son siège est à Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est.

1.3.4 Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.

Leurs espaces de compétence correspondent aux sous-bassins ou à des portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.

L'AEG dispose de neuf (09) CLE sur un potentiel de trente-sept (37).

1.4 Missions

Les missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- d'engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- de traduire, à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- de promouvoir à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;
- de percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe « pollueur-payeur » ou « préleveur-payeur » ;
- d'apporter des aides financières diverses aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les usagers ;
- d'apporter l'assistance technique aux études, travaux, suivi-évaluation, exécution et toutes autres actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau, selon le principe « celui qui protège mieux est aidé » ;
- de préparer, en application des SDAGE et des SAGE, des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins d'utilisation des eaux, de préservation et de restauration de la qualité de l'eau, de conservation des écosystèmes aquatiques, de protection des berges et de lutte contre l'envasement des cours et des plans d'eau ;
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau ;

- de collecter, de développer et de diffuser les connaissances sur les ressources en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion ;
- de développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.

1.5 Principales directions

Les principales directions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- la Direction de la Prospective et de la Planification ;
- la Direction de l'Eau et de l'Environnement ;
- la Direction de l'Administration et des Finances ;
- la Personne Responsable des Marchés ;
- l'Agence Comptable.

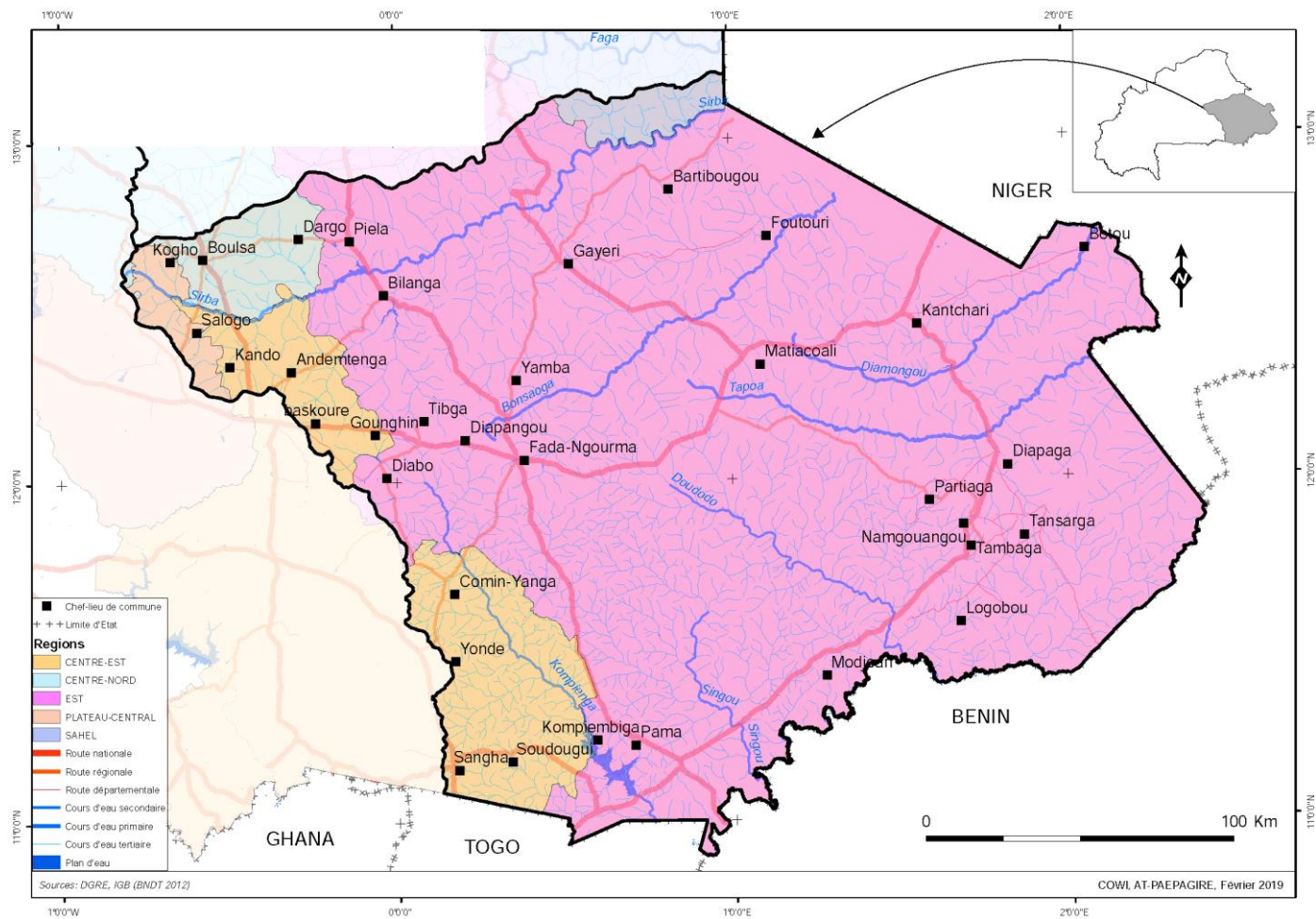


Figure 2 : Découpage administratif de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

2.1. Rappel des actions au titre de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, les activités menées par l'Agence de l'Eau du Gourma ont porté sur les dix (10) actions que compte le PNGIRE.

- **Action 1** : Application effective de la police de l'eau
- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- **Action 3** : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ;
- **Action 4** : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.
- **Action 5** : Développement d'un système d'information national sur l'eau (SNIEau) fiable et durable ;
- **Action 6** : Poursuite des actions de recherche / développement dans le domaine de l'eau ;
- **Action 7** : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
- **Action 8** : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants
- **Action 9** : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.
- **Action 10** : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

2.2. Rappel du PTB 2023 de l'AEG

En 2023, l'AEG avait inscrit dans son programme d'activités quarante-six (46) activités constituées de cent vingt-quatre (124) tâches d'un coût global de **six cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-sept mille deux cent trente-quatre (699 087 234) francs FCFA** réparti comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| ➤ Prévission des recettes propres (CFE) | 150 000 000 FCFA |
| ➤ Prévission de la vente des DAO | 700 000 FCFA |
| ➤ Pénalités de retard | 500 000 FCFA |
| ➤ Résultat exercice 2022 | 322 887 234 FCFA |

➤ Solidarité Inter-Agences	125 000 000 FCFA
➤ Subventions Etat 2023 :	100 000 000 FCFA
■ Subventions de fonctionnement de l'Etat 2023 :	90 910 000 FCFA
■ Subventions d'investissement de l'Etat 2023 :	9 090 000 FCFA

Le plus grand nombre d'activités est de vingt-deux (22) soit un poids de 48 % et était inscrit à l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et des instruments de gestion ».

Le Tableau ci-dessous présente par action le nombre d'activités et de tâche du PTB 2023.

Tableau 1: récapitulatif des tâches et activités par action

Libellé	Nombre de tâches inscrites	Nombre d'activités inscrites	Poids des activités (%)
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	124	46	100%
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	4	1	2%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	5	4	9%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	68	22	48%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	4	4	9%
ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	18	5	11%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	2	1	2%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	6	2	4%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	7	2	4%
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	2	1	2%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	8	4	9%

2.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution du PTB de l'année 2023

La méthode d'élaboration du bilan 2023 est la suivante :

- collecte des informations budgétaires auprès des différentes directions techniques ;
- exploitation des documents budgétaires et rapports techniques des activités des trois (3) dernières années ;
- élaboration par les différentes directions de leur bilan et des éléments devant être pris en compte dans le budget modifié ;
- débat budgétaire et consolidation avec les différents acteurs de l'AEG ;
- élaboration et transmission du bilan et du budget aux partenaires (Equipe suivi évaluation SP/GIRE) ;
- soumission du projet de budget à l'arbitrage du PTB 2023 du PN-GIRE.

La méthode de calcul des différents taux s'est faite selon deux modalités

Analyse factuelle

L'analyse factuelle consiste à faire le décompte des activités / tâches inscrites au programme de travail de chacune des structures d'exécution afin de mesurer les efforts consentis et de dégager les grandes contraintes qui ont entravé la bonne marche des activités.

Il est convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20-39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40-79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80-100%.

Analyse pondérée

Cette approche consiste à mener une analyse pondérée en affectant à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation. Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération (voir Annexe 1).

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique), on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Le bilan d'exécution physique annuel du PTB 2023 est ainsi établi sur la base de ces deux (2) approches.

Le taux d'exécution physique se calcule comme suit :

Au niveau activités, le calcul du taux d'exécution se fait suivant la formule ci-après :

$$TA = \sum (T_{ti} \times P_{oids\ ti}) / P_{oids\ activité}$$

Avec :

- **TA** : Taux d'exécution physique d'une activité A déclinée en tâches ti ;
- **Tti** : Taux d'exécution physique de la tâche ti conformément à la grille de pondération ;
- **Poids ti** : Poids de la tâche ti au niveau du PTB ;
- **Poids Activité** : Poids de l'activité au niveau du PTB.

Au niveau Résultats, la formule suivante est appliquée pour déterminer le niveau d'exécution physique.

$$TR = \sum (TA_i \times P_{oids\ A_i}) / P_{oids\ Résultat}$$

Avec :

- **TR** : Taux d'exécution physique d'un résultat R décliné en activités Ai,
- **TAi** : Taux d'exécution physique de l'activité Ai ;
- **Poids Ai** : Poids de l'activité Ai au niveau du PTB ;
- **Poids Résultat** : Poids du Résultat au niveau du PTB.

Au niveau objectifs spécifiques, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TO = \sum (TR_i \times P_{oids\ R_i}) / P_{oids\ objectif\ opérationnel}$$

Avec :

- **TO** : Taux d'exécution physique d'un objectif spécifique comportant des résultats Ri,
- **TRi** : Taux d'exécution physique du résultat Ri ;
- **Poids Ri** : Poids du résultat Ri au niveau du PTB ;
- **Poids objectif spécifique** : Poids de l'objectif spécifique au niveau du PTB.

Au niveau du taux global du PTB, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TP = \sum (TOi \times Poids Oi) / \text{Poids objectif stratégique}$$

Avec :

- **TP** : Taux d'exécution physique du programme décliné en objectifs opérationnel Oi,
- **TOi** : Taux d'exécution physique de l'objectif opérationnel Oi ;
- **Poids Oi** : Poids de l'objectif opérationnel Oi au niveau du PTB ;
- **Poids objectif stratégique** : Poids de l'objectif stratégique au niveau du PTB.

2.4. Bilan du PTB 2023

Le bilan des activités de l'année 2023 de l'AEG prend en compte le bilan d'exécution physique des activités programmées dans le PTB. Le taux global d'exécution physique des activités du PTB 2023 est de **92%**.

Le Tableau 2 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 Décembre 2023.

Tableau 2 : Bilan d'exécution physique des tâches réalisées par actions

Action	Nombre de tâches					Taux Pondéré Exécution
	PTB 2023	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées	(%)
Action 1 : Application effective de la police de l'eau.	4	0	0	0	4	100
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	5	0	0	0	5	100
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	68	12	0	2	54	92,62
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	4	0	0	0	4	100
Action 5 : « Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable »	18	4	0	0	14	85.19
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	2	0	0	0	2	100
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	6	1	0	0	5	90,99
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	7	1	0	0	6	100
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	2	0	0	0	2	100
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	8	0	0	0	8	100
Total général	124	18	0	2	104	92

Sur 112 tâches programmées, 104 ont été entièrement réalisées, 18 non réalisées, 0 en démarrage et 2 partiellement réalisées. Globalement, le taux d'exécution pondéré du PTB 2023 est de 92% contre 59,45 % pour le PTB 2022 et contre 57% pour le PTB 2021.

2.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »

L'AEG a signé des protocoles d'un montant total de **dix millions cinq cent mille (10 500 000) FCFA** dans le mois de Mai 2023 avec les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est, du centre-Est et du Centre-nord pour appuyer leurs services police de l'eau dans la mise en œuvre des programmes d'activités de l'année 2023.

✚ Au **SPE de l'Est**, il a été alloué une enveloppe de **six millions (6 000 000) de FCFA** destinée à la réalisation des activités suivantes :

- contrôler neuf (9) unités de production d'eau préemballée dans la région ;
- poursuivre le recensement des Postes d'Eau Autonomes (PEA) et en contrôler dix (10) ;
- contrôler le respect des bandes de servitude au niveau de cinq (5) barrages ;
- sensibiliser les populations de la ville de Fada N'Gourma sur la protection des ressources en eau à travers l'animation d'une émission radiophonique et la diffusion de cinq (5) spots.

✚ Au **SPE du Centre-Est**, il a été mis à sa disposition une subvention de **deux millions (2 000 000) FCFA** pour :

- effectuer cinq (5) patrouilles de vérification des unités de production d'eau sur le respect de la réglementation en matière d'eau dans la Région ;
- effectuer deux (2) patrouilles de contrôle des bandes de servitudes des retenues et cours d'eau ;
- tenir deux (2) émissions radiophoniques sur l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG).

✚ Au **SPE du Centre-nord**, il a été octroyé une subvention de **deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA** pour la mise en œuvre des activités ci-dessous :

- inventorier les PEA privés des communes de Boulsa et de Dargo ;
- contrôler le respect des bandes de servitudes des barrages de Selmiga, Dargo, Yaongo ;
- contrôler quatre (4) unités de production d'eau préemballées dans la commune de Boulsa ;
- procéder au contrôle des rejets des eaux usées au niveau de trois (3) sites de pollution.

Au 31 décembre 2023, les SPE de l'Est et du Centre-Est ont exécuté la totalité des activités programmées conduisant à un taux d'exécution de 100%. Les ateliers Bilans se sont déroulés les 15 et 22 décembre respectivement pour le SPE de l'Est et le SPE du Centre-Est.

Le SPE du Centre-Est a aussi procédé au contrôle de l'occupation des berges de trois barrages (Baskouré, Gounghin et Tanga). Cette activité a permis de sommer 30 occupants de libérer les berges dans un délai bien précis. Cependant, à la date indiquée, la mission n'a pu s'y rendre pour constater l'effectivité de la libération des berges à cause de l'insuffisance des fonds. Il a par ailleurs contraint des assujettis à transmettre à la DGAEG leurs déclarations de prélèvement d'eau suite aux missions de contrôle des entreprises BTP et des producteurs d'eau préemballées dans l'EC-AEG.

Celui du Centre-Nord a également réalisé les activités inscrites dans son protocole.

En somme, les SPE ont été d'un grand apport dans la mise en œuvre de la GIRE dans leurs ressorts territoriaux relevant de l'EC-AEG notamment le respect de la réglementation en matière d'eau.

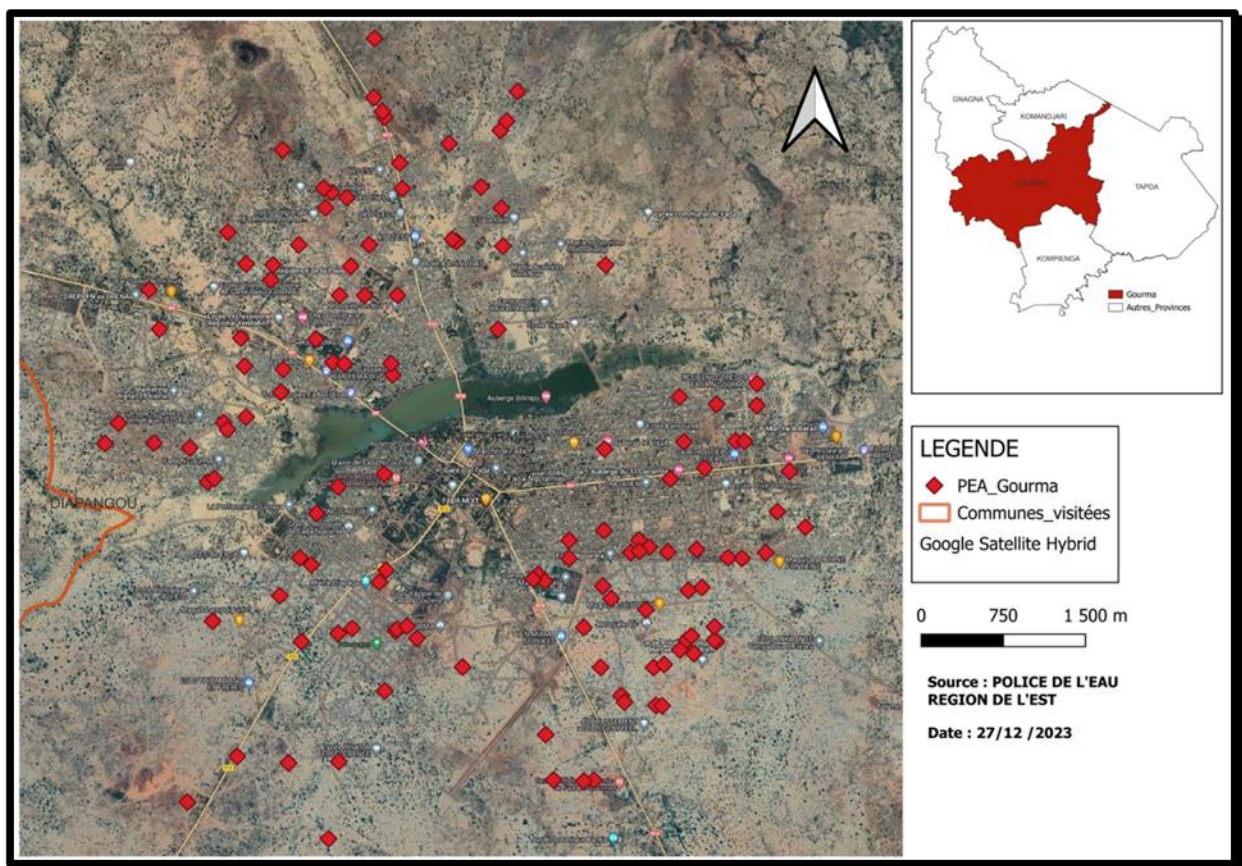


Figure 3 : Localisation des Postes d'Eau Autonomes (PEA) privés identifiés dans la ville de Fada



Photo 1 : Illustration de quelques PEA

L'action 1 a un taux pondéré d'exécution de 100 %.

2.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »

Cette action vise l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence. La contribution financière en matière d'eau constitue de ce fait le moteur de la GIRE. A long terme, elle devrait permettre aux agences d'atteindre l'autonomie financière et de s'émanciper de l'aide extérieure. L'année 2023 a été marquée principalement par deux activités entrant dans l'amélioration du recouvrement de la CFE :

- le recouvrement de la taxe ;
- l'actualisation de la liste des assujettis ;
- la réalisation des postes d'eau autonomes.

2.4.2.1. Recouvrement de la CFE

Le montant de la CFE recouvré par l'Agence de l'Eau du Gourma au 31 décembre 2022 s'élève à **quatre-vingt-six millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-quatre (86 446 124)**

FCFA sur une prévision annuelle de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA, soit un taux de recouvrement de **57,63%**.

Le montant recouvré est pourvu à hauteur de **96,53%**, soit **83 449 375 FCFA** par la mine Boungou Gold Opérations d'ENDEAVOUR. Les autres contributeurs sont :

- les sociétés de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) : 778 358 FCFA ;
- les producteurs d'eau potable préemballée : 2 218 391 FCFA.

2.4.2.2. L'actualisation de la liste des assujettis

L'actualisation de la liste des assujettis est une étape importante dans le recouvrement de la CFE car elle permet de mettre à jour la liste des contribuables à la taxe, en éliminant ceux qui ne sont plus opérationnels et en ajoutant les nouveaux intervenants dans l'espace de compétence.

De ce fait, en 2023 après les missions d'actualisation, la liste totale des contribuables de l'espace de compétence fait état de quarante-cinq (45) assujettis répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des contribuables dans l'EC-AEG

Contribuables	Société minière	Société industrielle	Producteurs d'eau potable	BTP	Total
Nombre	1	1	26	17	45

Il ressort du tableau que les assujettis de l'espace de compétence de l'AEG sont constitués dans leur quasi-totalité de « petits » contribuables à savoir les Producteurs d'eau potable et les Acteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Les « grands » contribuables sont au nombre de deux (2), la société minière et la société industrielle. Cette situation justifie la faiblesse de la CFE collectées par l'AEG comparée aux autres agences de l'eau du Burkina Faso. Aussi, faut-il souligner que le nombre des assujettis à la CFE a connu une hausse. En effet, il est passé de trente-deux (32) contribuables en 2022 à quarante-cinq (45) en 2023 ; soit une baisse de treize (13) contribuables.

2.4.2.3 La réalisation des PEA

La Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG) a planifié la réalisation de deux (02) Postes d'Eau Autonome (PEA) dans les communes de Fada N'Gourma et Boulsa. L'objectif de cette activité était de contribuer à l'amélioration de l'accès des populations et particulièrement des Populations Déplacées Internes (PDI) à l'eau potable.

Pour réussir la réalisation de ces infrastructures, le suivi à pied d'œuvre des travaux de réalisation de ces ouvrages a été confié aux DREA Est et Centre-Nord à travers des protocoles signés. Toutefois, l'équipe de l'AEG a accompagné ces structures dans le suivi des travaux.

Au 31 décembre 2023, les deux ouvrages ont été réalisés à 100% et réceptionnés sous réserve de quelques petites corrections à apporter.



Photo 2 : PEA réalisé sur le site de Boulsa



Photo 3 : Photo de PEA réalisé sur le site de Fada N'Gourma

L'action 2 a été réalisée à 100 %.

2.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion

Cette action vise la :

- rationalisation du fonctionnement de tous les organes et instances de l'agence pour une meilleure efficacité ;
- dotation de l'agence en instruments et outils de gestion.

Ainsi, les activités suivantes y ont été réalisées en 2023.

2.4.3.1 Suivi de l'élaboration du SDAGE

Entamé en 2019, le processus d'élaboration du SDAGE a atteint les résultats suivants en décembre 2022 : dix (10) rapports thématiques, un rapport d'état des lieux (adopté les 3 et 4 mai 2021 par le CB), un rapport de scénarii et plans de développement (adopté les 28 et 29 mai 2021 par le CB), un draft d'avant-projet de SDAGE et du rapport provisoire de l'Évaluation environnementale Stratégique (EES) de cet avant-projet. Ces documents ont été élaborés avec une échéance de mise en œuvre calée à 2030. Durant la phase d'examen de l'avant-projet de SDAGE et de l'EES en décembre 2022, il a été relevé la nécessité de réviser l'horizon temporel à au moins vingt (20) ans pour être en conformité avec les dispositions de la loi N°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso et son décret d'application (Décret N°2020-1048 / PRES / PM / MINEFID / MATDC / MUH/MAAH/MEEVCC/MRAH/MEA/MMC du 31 décembre 2020 déterminant les conditions et modalités d'application de la loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018) ainsi que celles de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement au Burkina Faso. Ainsi, l'horizon temporel a été revu à la hausse et a été fixé à 2045. Les études thématiques, le rapport d'état des lieux et le document des SPD ont été actualisés par un comité commis à la tâche. Il était composé des cadres du Secrétariat Technique pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (ST/GIRE), de la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS/MEEA, de la Direction Générale du Développement Territorial (DGGT), des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako.

Les travaux d'actualisation ont été restitués le 26 mai 2023 aux personnes de ressources dont les contributions ont permis d'améliorer les rapports d'EDL et de SPD. L'atelier de restitution a été présidé par Monsieur le DGESS du MEEA représentant Monsieur le Secrétaire Général.

Ces rapports, renforcés avec les contributions des personnes de ressource, ont été validés le 18 juillet 2023 par le Comité de Bassin en sa session ordinaire de l'année 2023.



Photo 4 : Participants à l'atelier de restitution des travaux d'actualisation



Photo 5 : Participants à la session ordinaire du Comité de Bassin

L'adoption de l'EDL et SPD actualisés a permis à l'AEG de poursuivre le processus. Ainsi, un comité composé des cadres du Secrétariat Technique pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (ST/GIRE), de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), de la Direction Générale du Développement Territorial (DGD), du Secrétariat Exécutif National de la Politique Nationale pour le Développement (SEN/PND), des Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako a été mis en place pour consolider le draft de l'Avant-Projet du SDAGE (APS). Il a tenu deux séances de travail ; la 1^{ère} du 06 au 18 novembre 2023 à Tenkodogo et la seconde du 18 au 22 décembre 2023 à Kaya. A l'issue de ce travail, un draft de l'APS dont les dispositions sont conformes avec le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de l'espace de compétence de l'AEG et les plans de développement existants a été produit. Il sera soumis aux sessions de validation du comité de suivi et de la commission de planification pour en faire un rapport provisoire qui fera l'objet de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) en 2024 ; puis, l'APS l'EES seront soumis aux instances de validation avant l'adoption en Conseil des Ministres.

2.4.3.2 Elaboration du Plan de Gestion de l'Eau du CLE Sirba Singr'Jienu

Les Agences de l'Eau du Nakanbé, du Gourma et du Liptako (AEN, AEG et AEN) bénéficient d'un financement de la Coopération Belge à travers le « Projet d'Appui au renforcement de la Résilience Climatique des Communautés de Base dans les espaces de gestion des agences de l'eau du Nakanbé, du Gourma et du Liptako (PARCoB) » pour la mise en œuvre d'activités

visant à renforcer la GIRE au Burkina Faso. Le coût du projet est estimé à 393 574 200 FCFA. Le projet prévoit l'élaboration d'outils de planification et de plaidoyer dont le Plan de Gestion de l'Eau (PGE) au profit des Comités locaux de sa zone d'intervention. Aussi, l'AEG a-t-elle accompagné le CLE Sirba Singr'Jienu à l'élaboration du PGE de son espace de compétence.

Les différentes étapes du processus ont été ;

Tableau 4 : processus de l'élaboration du PGE du CLE Sirba Singr'Jienu

N°	Date	Activités
1	30 mai 2023	Atelier d'information des membres CLE Sirba Singr'Jienu sur le processus d'élaboration du PGE
2	31 mai - 1 ^{er} juin 2023	Atelier de conception des outils de collecte de données et la revue documentaire
3	05 - 09 juin 2023	Missions de Collecte de données
4	19 - 27 juin 2023	Atelier de Rédaction du PGE
5	4 août 2023	Atelier de Validation du PGE par l'Assemblée Générale du CLE Singr'Jienu

Le coût du PGE pour les trois ans (2024 – 2026) de mise en œuvre est estimé à **897 353 400 FCFA**.

2.4.3.3 Elaboration des Plans d'action pour la gestion durable des barrages de Selmiga et de Yaongo

ENABEL à travers le PARCOB a aussi accompagné l'AEG à l'élaboration de plans d'actions pour la gestion durable des barrages de Yaongo (commune de Dargo) et de Selmiga (commune de Boulsa). Elaborés de concert avec les services techniques et les membres du bureau du CLE Sirba Amont, le processus a connu les étapes ci-après.

Tableau 5 : processus d'élaboration des plans d'actions des barrages de Selmiga et Yaongo

N°	Date	Activités
1	25 et 26 octobre 2023	Atelier d'information des acteurs
2	02 - 06 novembre 2023	Missions de Collecte de données
3	20 – 30 novembre 2023	Atelier de Rédaction du Plans d'actions
4	15 décembre 2023	Atelier de restitution et de validation des plans d'actions par les acteurs

Les actions des plans ont été réparties en quatre (04) axes stratégiques :

- Axe 1 : Optimiser les cadres de gestion des retenues d'eau de Selmiga et de Yaongo ;
- Axe 2 : Renforcer les capacités des acteurs de gestion des retenues d'eau de Selmiga et de Yaongo ;

- Axe 3 : Améliorer la protection des retenues d'eau de Selmiga et de Yaongo ;
- Axe 4 : Pilotage et suivi évaluation du plan d'actions de Selmiga et de Yaongo

D'un coût de cent quarante-six millions cent soixante-dix mille (146 170 000) Francs CFA et de cent trois millions cent soixante-deux mille cent quatre-vingt (103 162 180) francs CFA respectivement pour Selmiga et Yaongo, ces plans d'actions ont une durée triennale de mise en œuvre (2024 - 2026).

2.4.3.4. Mise en œuvre du programme d'activités des CLE

Au titre de l'année 2023, l'AEG et ses partenaires ont apporté un appui technique à cinq CLE pour la mise en œuvre de leurs activités.

2.4.3.4.1. Bilan des activités du CLE Sirba Amont

En 2022, l'AEG a procédé à la délimitation des berges du barrage de Selmiga. Vu l'état de dénudement des berges, les populations riveraines avaient demandé l'appui de l'AEG pour leur re végétalisation. Ainsi, l'AEG a appuyé le CLE à travers le Comité d'Usagers de l'Eau (CUE) de la retenue pour la mise en terre de plants autour du barrage. Ainsi, 150 manguiers greffés, 125 citronniers greffés et 100 goyaviers greffés, 450 grilles, des pioches, des pelles, brouettes, des arrosoirs plastiques, des seaux métalliques, du compost et des produits phytosanitaires ont été mis à la disposition du CUE. Pour s'assurer de la réussite de l'opération, les plants ont été répartis à des personnes identifiées pour procéder à la plantation et à leur entretien. Les épineux ont été plantés de sorte à marquer la limite de la bande de servitude tandis que les fruitiers ont été mis en terre dans les champs des riverains.

L'appui a coûté quatre millions cinq cent (4 500 000) mille FCFA.



Photo 6 : Végétalisation des berges du barrage de Selmiga

Le CLE Sirba Amont a aussi réalisé les activités ci-dessous grâce à l'accompagnement du Projet Eau Clé du Développement Durable (ECDD) financé par le Royaume des Pays-Bas.

- Destruction de plantes envahissantes d'environ 1 ha dans la cuvette du barrage de Karaga-Bouli.
- Réalisation d'une haie vive et plantation d'arbres fruitiers sur les berges du barrage de Karaga-Bouli.
- Assainissement de la digue du barrage de Karaga-Bouli.
- Réalisation de cordons pierreux sur les berges du barrage de Digré.
- Réalisation de cordons pierreux sur les berges du barrage de Salogo-Mobeiga.
- Réalisation de traitement de ravines sur les berges du barrage de Salogo-Mobeiga.
- Renforcement de la haie vive et plantation d'arbres fruitiers sur les berges du barrage de Salogo-Mobeiga.

La réalisation de ces activités a coûté dix millions (10 000 000) FCFA.

2.4.3.4.2. Bilan des activités du CLE Sirba Singr'Jienu

En 2020, l'AEG a procédé à la délimitation des bandes de servitude du barrage de Sidikompenga (Bilanga). Deux ans avaient été donnés aux exploitants de cette bande pour la libérer. Alors pour accompagner à leur réinstallation économique, l'AEG a mobilisé des ressources à hauteur de douze millions huit cent cinquante mille (12 850 000) F CFA pour la réalisation d'un forage maraicher à Bilanga. A cet effet une entreprise a été recrutée et mise à la disposition du CLE. Les grands points de cette activité sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Récapitulatif des activités prévues pour le CLE Sirba Singr'Jienu

N°	Tâches	Quantité	Estimation du taux d'exécution	Montant exécuté (FCFA)
1	Réalisation d'un forage de 5 m3/h	1	100%	12 850 000
2	Achat et pose d'un château d'eau de 5m3 en polytank alimenté par un système de pompage solaire (4 panneaux de 280w)	1	100%	
3	Construction de bassins de stockage	3	100%	
4	Construction d'une clôture grillagée de 2 500 m ² de superficie aménagée	1	100%	



Photo 7 : Illustration de la réalisation du forage maraîcher à Bilanga (CLE Sirba Singr'Jienu)

2.4.3.4.3. Bilan des activités du CLE Bonsoangli Kilima

Sur ces deux ouvrages, le CLE a été procédé à la destruction des arbres et arbustes sur les digues. Les troncs des arbres ont été coupés au plus bas possible pour éviter les repousses. Les branches, feuillages et troncs coupés ont été amenés hors des digues.





Photo 8 : Nettoyage des digues des barrage N°1 et 2 de Fada N’Gourma

2.4.3.4.4. Bilan des activités du CLE Kompienga Zemstaaba

Deux activités majeures ont été réalisées par ce CLE : la réalisation de cordons pierreux sur les berges des barrages de Lantaogo, Lorgho et Pampangou et les travaux d’entretien courant du barrage de Zanré. Pour la réalisation physique des travaux sur le terrain, deux prestataires ont été recrutés et mis à la disposition du CLE. Le point de la mise en œuvre des ces activités est le suivant.

Tableau 7 : Récapitulatif des activités prévues pour le CLE Kompienga Zemstaaba

N°	Activités et sous activités	Unité	Qté	Estimation du taux d'exécution	Montant exécuté (FCFA)
1	Réalisation des travaux de CES/DRS				
1.1	Réalisation de cordons pierreux sur les berges du barrage de Lantaogo	ml	1500	100%	11 400 000
1.2	Réalisation de cordons pierreux sur les berges du barrage de Lorgho	ml	1500	100%	
1.3	Réalisation de cordons pierreux sur les berges du barrage de Pampangou	ml	1500	100%	
2	Entretien courant du barrage de Zanré				
2.1	Réalisation de perrés secs	m ²	15	100%	1 200 000
2.2	Réalisation de perrés maçonnés	m ²	10	100%	
2.3	Destruction des arbres et arbustes sur la digue	Ens	1	100%	



Photo 9 : Illustration photographique de la réalisation des cordons pierreux sur les berges des barrages de Lorgho, Lantaogo et Pampangou



Photo 10 : Illustration photographique des travaux d'entretien courant du barrage de Zanré

2.4.3.4.5. Bilan des activités du CLE Sirba Taanyema

Le CLE Sirba Taanyema a reçu un financement de deux millions (2 000 000) FCFA pour les travaux d'entretien courant du barrage de Kouri dans la commune de Piéla. Ces travaux ont pu être réalisés sur le terrain grâce à un prestataire recruté et mis à la disposition du CLE. Ils ont consisté à la destruction des arbres et arbustes sur la digue. Les troncs des arbres ont été coupés au plus bas possible pour éviter les repousses. Les branches, feuillages et troncs des arbres et arbustes coupés ont été amenés hors des digues



Photo 11 : découpage des arbres et arbustes sur la digue du barrage de Kouri

2.4.3.8 Prise en charge des lecteurs d'échelles et points focaux de l'EC-AEG

Dans le cadre de la collecte des données pour l'amélioration du SNIEau, les agences de l'eau ont été sollicitées pour prendre en charge les lecteurs d'échelles et les points focaux de leurs espaces de compétence (EC) respectifs. A cet effet, l'AEG a apporté une subvention à hauteur de **neuf millions cinq cent quarante mille** (9 540 000) répartie entre les DREA de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Nord et du Plateau Central. Cette subvention a permis de rémunérer 37 points focaux et 12 lecteurs d'échelles de l'EC-AEG.

2.4.3.9 Installation des nouveaux membres du Comités de Bassin

Le lundi 13 et le mardi 14 novembre 2023, dans la salle de conférence du Conseil Régional de l'Est, s'est tenue la cérémonie d'installation officielle des membres du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Gourma suivie d'une session extraordinaire.

Le premier jour a été consacré à l'installation officielle des membres du CB présidée par le Gouverneur de la Région de l'Est, Monsieur YAMEOGO Hubert et au début de la session extraordinaire. La session a permis la mise en place du Bureau du CB présidé par D^r ZOMBOUDRE Georges, la désignation des membres de la commission Aides et Finances, la désignation des membres de la commission Planification et la désignation des Administrateurs au Conseil d'Administration de l'AEG.

Le second jour a consisté à l'examen et l'adoption de la convention constitutive modifiée et du règlement intérieur du Comité de Bassin de l'AEG.



Photo 12 : Aperçu des nouveaux membres du Comité de Bassin

2.4.3.10 Tenue des sessions du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin

- Sessions ordinaires du Conseil d'Administration

Conformément à la Convention Constitutive, le Conseil d'Administration de l'AEG se réunit deux fois par an en session ordinaire. La première session de l'année 2023 s'est tenue à Tenkodogo, Chef-lieu de la région du Centre-Est, les 28 et 29 mars. Etait inscrite à l'ordre du jour l'adoption des documents ci-après :

- procès-verbal (PV) de la deuxième session ordinaire de l'année 2022 du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) ;
- bilan physique de l'année 2022 ;
- comptes de gestion et administratif, exercice 2022 ;
- état d'exécution du PPM de l'exercice 2022 ;
- rapport de gestion de l'exercice 2022 du Conseil d'Administration ;
- programme d'activités modifié n°1 de l'année 2023 ;
- du budget modifié n°1 de l'exercice 2023 ;
- plan de Passation des Marchés (PPM) modifié n°1 de l'année 2023 ;
- délibérations de la session.

Sur un total de seize (16) membres statutaires, onze (11) ont été convoqués à la session. Ce sont les membres des collèges de l'Administration et des Usagers de l'Eau ainsi que le représentant du personnel de la Direction Générale. Les membres représentant les collectivités territoriales n'ont pas siégé à cette session au vu du Décret N°2022-004/PRES/MPSR du 1^{er} février 2022 dissolvant les structures qu'ils représentent. Le quorum à cette session fait état de neuf (09) présences, une (01) procuration et une (01) absence. Vingt-cinq (25) délibérations prises.

Le budget modifié n°1, gestion 2023 de l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) adopté à cette session était équilibré en recettes et en dépenses à la somme de six cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-sept mille deux cent trente-quatre (699 087 234) francs CFA.

Durant cette session, le conseil a adopté vingt-cinq (25) délibérations. Aucune recommandation n'a été prise.

La 2^{ème} session s'est tenue le 27 décembre 2023 dans la salle de réunion de la DGAEG à Fada N'Gourma, cette session a été consacrée à l'examen et à l'adoption du procès-verbal de la première session ordinaire de l'année 2023 ; du programme d'activités de l'année 2024 ; du budget initial, exercice 2024 et du plan de passation des marchés, exercice 2024.

Le budget de l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG), gestion 2024 adopté par le Conseil d'Administration à cette session était équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent vingt-cinq millions neuf cent mille (225 900 000) francs CFA.

Au cours de cette session, huit (8) délibérations ont été adoptées et deux (02) recommandations ont été prises à l'endroit de la DGAEG : (i) Diligenter la nomination d'un Directeur de l'Eau et de l'Environnement (DEE) et (ii) opérationnaliser la régie d'avance.

- Session ordinaire du Comité de Bassin

Elle s'est tenue les lundi 17 et mardi 18 juillet 2023, dans la salle de conférence de Magnifique Service sise à Tenkodogo dans la Région Centre-Est, sous la présidence du premier Vice-Président du Comité de Bassin (PCB), D^r ZOMBOUDRE Georges. Cette session était consacrée à l'examen et adoption du Procès-Verbal de la session ordinaire de l'année 2022 du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Gourma ; à l'approbation du compte administratif et de l'état d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM), exercice 2022, du compte de gestion de l'exercice 2022 ; à l'audition du rapport de gestion de l'exercice 2022 du Conseil d'Administration ; à l'adoption des rapports d'Etat des Lieux (EDL) et des Scénarii et Plans de Développement (SPD) des ressources en eau de l'Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma actualisés. Huit (8) délibérations ont été prises lors de cette session.

L'action 3 a été exécutée à 44%.

2.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes »

Cette action regroupe les activités de renforcement des capacités de l'agence et des autres parties prenantes. A ce titre l'agence a acquis un logiciel de gestion budgétaire et comptable et a organisé une formation en Excel Avancé au profit de 8 agents et en SIG et télédétection au profit de 4 agents. L'acquisition du logiciel a été suivi d'une formation du personnel de la chaîne financière à son utilisation.

L'action 4 a été exécutée à 100 %.

2.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 5 « Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable »

Cette action regroupe les activités qui permettent d'améliorer et de disposer d'outils fiables d'aides à la décision.

Les activités menées en 2023 sont :

2.4.5.1 La mise en place d'une base de données hydrométriques

La connaissance des ressources en eau dans son espace de compétence est l'une des principales missions de l'AEG. Des actions sont ainsi menées dans ce sens depuis plusieurs années. En 2022, avec l'accompagnement du projet « Renforcement des capacités des Agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau » financé par l'Union Européenne², l'AEG a entrepris la mise en place d'un réseau secondaire de suivi des ressources en eau. Pour la gestion des données qui seront collectées, elle a inscrit dans son programme de l'année 2023, la mise en place d'une base de données hydrométriques.

L'activité avait pour objectif de doter l'AEG d'un outil de gestion des données et de renforcer les capacités des agents pour son utilisation. La mise en œuvre s'est faite avec l'accompagnement de la DGRE et de la DREA Centre-Est et s'est déroulée en deux étapes : la formation des agents de la DGAEG à l'utilisation du logiciel Hydromet et la disponibilisation du logiciel.

La formation s'est déroulée dans la salle de réunion de la DGAEG pendant cinq (05) jours et a connu la participation de sept (07) agents. A la fin de la formation, l'outil a été mis à la

disposition de la DGAEG et logé au Service Ressources en Eau (SRE), service en charge du suivi des ressources en eau.

2.4.5.2 La poursuite de l'implantation des stations hydrométriques

Dans le souci de disposer d'un réseau conséquent de suivi des ressources en eau, l'AEG a opté de poursuivre l'implantation de son réseau hydrométrique entamé avec l'accompagnement de ses partenaires les années antérieures. En 2023 donc, la Direction de l'Eau et de l'Environnement (DEE) a porté cette activité qui consistait à valider des sites de stations supplémentaires, à installer ces stations et à réaliser une campagne de jaugeage en vue du tarage des stations installées.

- Validation des sites et installation des stations

Pour la validation des sites, l'équipe de la DEE appuyée par l'Unité de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau) de la région du Centre-Est a parcouru les parties amonts des bassins de la Sirba et de la Kompienga. Quatre sites avaient été retenus dont un en rivière et trois de barrage. Un cinquième point qui était dans le programme n'a pas pu être visité pour raison d'insécurité.

L'installation n'a pu se tenir du fait d'un retard lié à l'exécution budgétaire. Avec l'installation de la saison pluvieuse les points retenus étaient déjà envahis par les eaux au moment de la validation. La seule installation faite est un complément d'échelle à la station de Tollinguin lors de la validation des sites pour permettre une meilleure lecture du niveau d'eau.



Photo 13 : Installation d'échelle complémentaire à Tollinguin

- Campagne de Jaugeage

Pour la mise en service effective du réseau, le tarage des stations limnimétriques installées est incontournable et cela passe forcément par la réalisation de jaugeages à la section de mesures ponctuelles au droit de chaque station. C'est ainsi qu'il a été prévu une mission de jaugeage pour le tarage de la station de Tollingui avec pour objectif de consolider les côtes de mesure pour l'établissement d'une courbe de tarage de ladite station. Cette mission a été effectuée en août 2023 et a permis de faire des mesures de débit à des côtes différents. Ces mesures contribueront sans doute à l'établissement d'une courbe de tarage de la station.

Tableau 8 : Bilan de la campagne de jaugeages de 2023

Sirba amont à Tollingui		
Côtes (cm)	Côtes du sur l'élément (cm)	Débits (m ³ /s)
1	Au pont	0.087
16	Au pont	0.230
20	Au pont	0.357
120	Installé au milieu du cours d'eau après le pont	0.433
139	Installé au milieu du cours d'eau après le pont	16.689



Photo 14 : Opération de jaugeage à la perche à Tollingui

2.4.5.3 Le suivi piézométrique, hydrométrique et qualité

Dans le cadre de sa mission liée à la connaissance des ressources en eau, l'AEG avec l'accompagnement de Water Aid, a réalisé en 2022 un piézomètre et 05 micro-piézomètres dans l'espace de gestion du CLE Sirba Amont en plus des stations hydrométriques et le kit de mesure de la qualité de l'eau. Ainsi, il a été prévu en 2023, une activité relative au suivi hydrométrique, piézométrique et de qualité de l'eau.

Conformément à cette planification, l'AEG a effectué des sorties de suivi ponctuel de la qualité de l'eau et de collecte des données hydrométriques. Ainsi, elle a pu télécharger les données hydrométriques à la station de Tollingui et vérifier l'état de fonctionnalité des éléments d'échelles installés aux différentes stations. Sur ce point, les éléments sont tous fonctionnels à Tollingui mais à Konkoara Yarcé, un élément est endommagé et a besoin d'être remplacé.

Pour le volet qualité de l'eau, l'équipe a pu prendre les mesures des paramètres physiques in situ de l'eau de trois points de suivi en rivière et de cinq barrages.

- La température en °C ;
- Le PH ;
- Le Potentiel Oxydo-Réduction (ORP) en mV ;
- L'oxygène dissout (OD) en mg/L ;
- La Conductivité (CE) en uS/cm ;
- Taux de Solides Dissouts (TSD) en mg/l.

Le tableau suivant récapitule les mesures prises, traitées et interprétées de tous les points de suivi et barrages ciblés.

Tableau 9 : Résumé sur le suivi de la qualité de l'eau de surface

Sites	Points pris	Coordonnées (DMS)		Temp (°C)	PH	ORP (mV)	OD (mg/L)	CE (uS/cm)	Interprétation (Des valeurs moyennes)
		Lat	Lon						
Barrage de Kouldisgou	1	N 12°35.6257'	W 000°39.4606'	33.13	07.75	+0350.4	08.69	78	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH compris entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°35.6253'	W 000°39.4601'	31.10	07.01	+0339.0	08.24	42	
	3	N 12°35.6252'	W 000°39.4601'	31.15	06.99	+0335.2	08.29	45	
	4	N 12°35.6242'	W 000°39.4597'	31.40	06.82	+0307.5	07.90	0	
	5	N 12°35.5916'	W 000°39.4416'	30.83	07.27	+0338.2	08.67	47	
	6	N 12°35.5916'	W 000°39.4416'	30.80	07.28	+0337.4	08.70	47	
	7	N 12°35.6171'	W 000°39.4853'	29.10	07.40	+0355.5	08.20	43	
	8	N 12°35.5942'	W 000°39.5742'	30.50	07.57	+0355.3	09.46	39	
Valeur moyenne des mesures				31.00	7.26	339.81	8.52	42.6	
Pont de l'axe Salogo-Boulsa	1	N 12°31.7070'	W 000°35.1956'	29.33	06.45	+0334.1	01.79	54	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris entre 3 et 5 donc l'eau a un bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°31.7415'	W 000°35.1950'	30.78	06.61	+0330.1	04.79	52	
	3	N 12°31.7234'	W 000°35.1879'	33.33	06.89	+0321.0	05.87	52	
Valeur moyenne des mesures				31.15	6.65	328.40	4.15	52.7	
	1	N 12°29.9957'	W 000°29.8244'	33.18	06.79	+0336.9	04.87	80	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre.
	2	N 12°29.9830'	W 000°29.8188'	32.90	06.77	+0337.9	05.46	80	
	3	N 12°29.9711'	W 000°29.8157'	32.80	06.85	+0336.4	05.53	75	
	4	N 12°29.9520'	W 000°29.8146'	31.30	06.86	+0338.1	06.10	74	
	5	N 12°29.9195'	W 000°29.8109'	32.90	06.91	+0339.5	05.43	66	

Pont Niéga	6	N 12°29.8946'	W 000°29.8048'	32.90	06.93	+0342.4	05.44	66	En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	7	N 12°29.8785'	W 000°29.8034'	32.60	06.96	+0344.2	05.94	65	
	8	N 12°29.8587'	W 000°29.8003'	31.73	06.95	+0340.4	05.35	77	
	9	N 12°29.8251'	W 000°29.7975'	31.10	06.98	+0340.4	04.97	80	
Valeur moyenne des mesures				32.38	6.89	339.58	5.45	73.7	
Barrage de Karanga-Bouli	1	N 12°24.9299'	W 000°26.9563'	32.28	06.88	+0347.3	06.32	82	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°24.9081'	W 000°26.9488'	33.08	07.12	+0344.0	06.95	81	
	3	N 12°24.9367'	W 000°26.9507'	32.10	07.27	+0341.5	06.98	64	
	4	N 12°24.9439'	W 000°26.9522'	32.00	07.32	+0343.2	06.84	85	
Valeur moyenne des mesures				32.36	7.15	344.00	6.77	78.0	
Barrage de Tangha	1	N 12°24.3358'	W 000°24.9100'	33.50	06.79	+0361.3	06.86	60	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH compris entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°24.3367'	W 000°24.9520'	32.70	07.12	+0359.4	07.07	59	
	3	N 12°24.3359'	W 000°25.0043'	34.05	07.27	+0341.0	07.30	59	
Valeur moyenne des mesures				33.42	7.06	353.90	7.08	59.3	
Petit Barrage de Baskouré	1	N 12°10.0006'	W 000°14.5100'	32	7.06	350.9	12.77	50	"Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre.
	2	N 12°09.9889'	W 000°14.5017'	31.53	6.77	357.2	5.84	46	
	3	N 12°10.0330'	W 000°14.4882'	31.7	7.2	373.3	8.71	46	
	4	N 12°10.0356'	W 000°14.4618'	31.1	7.15	379.2	6.49	47	
	5	N 12°10.0366'	W 000°14.4431'	30.65	7.17	379.3	7.56	46	

									En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)"
Valeur moyenne des mesures				31,40	7,07	367,98	8,27	47,0	
Barrage de Baskouré	1	N 12°11.3307'	W 000°15.0442'	32.2	6.87	346.4	7.55	45	Conductivité comprise entre 25-100 uS/cm, donc eau très faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de très bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°11.3401'	W 000°15.0578'	33.38	7.36	324.5	7.94	51	
	3	N 12°11.3026'	W 000°14.9853'	32.6	7.67	338.3	7.76	42	
Valeur moyenne des mesures				32,73	7,30	336,40	7,75	46,0	
Barrage de Zanré	1	N 12°03.7964'	W 000°02.7498'	32	6.79	372.5	6.8	119	Conductivité comprise entre 100-200 uS/cm, donc eau faiblement minéralisée. Oxygène dissous compris > 5 donc l'eau a un très bon taux d'oxygène. pH comprise entre 6.5 et 8.5, donc eau neutre. En conclusion : l'eau de cette retenue est de bonne qualité pour les animaux et l'écosystème aquatique (poissons)
	2	N 12°03.7891'	W 000°02.7463'	32.2	7.16	353.3	7.55	109	
	3	N 12°03.9645'	W 000°02.6629'	34.2	7.49	354.4	7.3	107	
Valeur moyenne des mesures				32.8	7.15	360.07	7.22	111.67	

Pour ce qui concerne le volet piézométrique, elle n'a pas pu se réaliser à cause de l'inaccessibilité des piézomètres due à la dégradation de la situation sécuritaire dans la commune de Dargo.

2.4.5.4 La réalisation des piézomètres pour le suivi des forages à gros débits

Dans la dynamique de construction de son réseau piézométrique, l'AEG a prévu dans son Programme de Travail Budgétisé de l'année 2023 (PTB 2023), la réalisation de trois (03) piézomètres pour le suivi de nappes à forte production hydraulique.

Ces piézomètres ont été réalisés dans les communes de Tibga (village de Bolontou), Baskouré et Fada N'Gourma sur les mêmes failles que des forages à haut débit pour permettre de suivre la dynamique des nappes exploités.



Photo 15 : Réalisation de Piézomètres

L'action 5 a été exécutée à 85,19 %.

2.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau. »

Cette action regroupe les études qui entrent dans le cadre de l'amélioration de la connaissance de la ressource. L'activité réalisée a consisté en des échanges avec les parties prenantes sur l'étude de faisabilité pour l'interconnexion des barrages de Kompienga et de Bagré. Deux missions d'échanges ont été tenues. La première, tenue du 02 au 05 mai 2023 a conduit l'équipe de l'AEG à l'Agence de l'Eau du Nakanbé à Ziniaré, à la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE), à la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques

(DGIH), à la Direction de la Maintenance des Ouvrages Hydrauliques et au Département Hydraulique de la SONABEL. La seconde sortie (15-19 mai 2023) a permis d'échanger avec l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le Secrétariat Technique de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (ST-GIRE), la Direction de la Maîtrise des Ouvrages (DMO) de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la Direction Générale de Bagrépôle et la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est (DREA-CES).

Il est ressorti de ces concertations que le projet d'interconnexion des barrages de Bagré et de la Komienga est un projet révolutionnaire d'envergure internationale. Ce qui demande une prise en compte de toutes les parties prenantes qui interviennent d'une part sur les barrages et d'autre part sur le bassin de la Volta. Aussi, faudrait-il impliquer les départements de l'agriculture et des ressources animales, l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), Bagrépôle, les pays de l'ABV, le Comité National des Barrages du Burkina (CNBB) et l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) pour les questions socio-environnementales.

L'action 6 a été exécutée à 100 %.

2.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions »

Au titre de cette action, l'agence a exécutée les deux activités qui étaient inscrites dans le PTB de 2023.

2.4.7.1 La cartographie des sources de pollutions dans la ville de Fada N'Gourma

Elle avait pour objectif principal d'inventorier les différentes sources de pollution de la ville Fada N'Gourma et de produire une carte afin d'aider les autorités communales à leur meilleure gestion. A cet effet, la démarche méthodologique retenue s'est articulée autour de trois points : la revue documentaire, la collecte de données sur le terrain, le traitement et l'analyse des données et l'élaboration du rapport.

Il ressort de l'étude que :

- les déchets solides de la ville de Fada N'Gourma sont déversés dans deux sites non aménagés et non clôturés situés à la périphérie de la ville identifiés par la mairie. Toutefois, les populations se débarrassent de leurs déchets dans plusieurs autres sites « sauvages » et pratiquent le brûlage pour en réduire le volume ;
- la pollution des ressources en eau de la ville et particulièrement des plans d'eau est tributaire des activités anthropiques (maraîchage, abattage et découpe de la viande, etc.) sur les berges et dans les cuvettes des deux barrages de la ville de Fada N'Gourma, la mauvaise gestion des déchets solides.

Il a donc été recommandé la sensibilisation de la population sur les impacts des déchets sur les ressources en eau en particulier et l'environnement en général.

2.4.7.2 Appui de la commune de Fada N’Gourma pour la collecte des déchets solides

Cette activité a été financée par l’AEG à hauteur de 12 400 000 F CFA. Elle a été réalisée à l’issue de la cartographie des sources de pollution dans la ville de Fada N’Gourma qui a permis d’appréhender l’ampleur des sites de pollution de la ville. Ce qui a orienté sur le choix du matériel pour appuyer la mairie à y faire face. Le matériel remis à la Mairie est ci-dessous.

Tableau 10 : composition du matériel de collecte acquis

N°	Désignation	Unité	Qté	Montant global exécuté (F CFA)
1	Matériels de collecte			12 400 000
1.1	Achat de moto tricycles	Unité	3	
1.2	Achat de brouettes de 60l	Unité	10	
1.3	Achat de bacs à ordures plastiques roulants	Unité	25	
1.4	Achat de poubelles publiques	Unité	50	
1.5	Achat de pelles	Unité	30	
1.6	Achat de râteliers dents longues	Unité	20	
2	Kit d'Equipement de Protection Individuel (EPI)			
2.1	Achat de gants plastiques	Paire	50	
2.2	Achat de blouses de travail couleur verte	Unité	50	
2.3	Achat de cache-nez	Paquet	30	
2.4	Achat de bottes	Paire	50	



Photo 16 : remise du matériel au Président de la Délégation Spéciale communale via le Gouverneur de la région de l'Est

L'action 7 a été exécutée à 100 %.

2.4.8 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Cette action vise à réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables, elle œuvre d'une part à réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part à éradiquer les plantes déjà présentes.

2.4.8.1 Réaliser un état des lieux des dégradations dans les sous bassins des retenues stratégiques de l'espace du CLE Sirba Amont

La réalisation de l'état des lieux de la dégradation devait se faire en trois étapes :

- l'acquisition et le traitement d'une image satellitaire couvrant la zone d'intérêt ;
- l'interprétation et validation des résultats à travers le couplage avec les données terrain ;
- la rédaction du rapport d'état des lieux de la dégradation.

Les sorties sur le terrain ont permis de parcourir les bassins versants des barrages de Salogo/Mobeiga, de Kouldisgou et de Selmiga pour collecter des données sur les aspects environnementaux à savoir les zones de végétation, les sols nus, les zones de culture et les grandes zones de ravinement. Toutes les zones identifiées ont été géoréférencées pour permettre leurs superpositions aux résultats de l'image satellitaire et tirer des conclusions.

Cependant, l'acquisition tardive de l'image satellitaire n'a pas permis de conduire l'étude à son terme.



Photo 17 : quelques images du constat de la dégradation sur le terrain

2.4.8.2 Renforcement de la digue du barrage de Souka dans la commune de Zorgho

Cette activité a été réalisée suivant les étapes ci-après.

- Information des usagers, reconnaissance et quantification des dégradations de la digue du barrage

Elle a été menée sous forme de mission conjointe entre la DGAEG et la DREA du Plateau central sur le site du barrage. Outre l'information portée à la connaissance des usagers sur l'activité, la mission les a sensibilisés sur les bonnes pratiques de gestion des ouvrages afin d'éviter les dégradations de la digue et de l'ouvrage dont les causes principales sont les mauvaises pratiques. La mission a par ailleurs établi l'état des lieux des dégradations pour leur prise en charge adéquate.



Photo 18 : constat de l'état des dégradations du barrage de Souka

- Subvention de la DREA du Plateau Central pour la réalisation des travaux de renforcement de la digue

Une subvention de dix millions (10 000 000) de FCFA a été octroyée à la DREA du Plateau Central pour le traitement des dégradations constatées, en l'occurrence les travaux de renforcement de la digue, à travers un protocole d'accord.

Ces travaux ont consisté essentiellement au renforcement du talus amont (par perré sec) et de la crête de la digue (par gabionnage). L'évaluation des travaux a été effectuée par l'équipe de la DGAEG et un agent de la Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement du Ganzourgou. Les acteurs rencontrés ont traduit leurs satisfactions vis-à-vis des réalisations et émis le souhait de bénéficier d'autres réalisations dans ce sens pour réduire le tarissement précoce du barrage.

Il a été aussi constaté lors de cette mission une mauvaise pratique qui menace la pérennité de la retenue, notamment l'extraction de la terre dans la cuvette du barrage pour la confection de briques en banco.



Photo 19 : Travaux de renforcement de la digue du barrage de Souka

L'action 8 a été exécutée à 100 %.

2.4.9 Etat d'exécution physique des activités de l'action 9 « Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau »

Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes puissent avoir accès à l'information, soient éduquées à préserver la ressource et bénéficient des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

Une activité a été mise en œuvre dans cette action grâce à l'appui d'ENABEL à travers le PARCoB. Il s'est agi du renforcement des capacités des CLE de la zone d'intervention du PARCoB sur le guide de prise en compte de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

L'objectif principal était d'améliorer la démarche d'intervention des comités locaux de l'eau et faciliter l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local. De façon spécifique, il s'agissait de

former les CLE sur l'intégration et la prise en compte des aspects genre et droits humains dans leur organisation et la mise en œuvre des activités.

Etaient présents à cette session de formation 49 participants émanant de 7 CLE (1 de l'AEL, 3 de l'AEN et 3 de l'AEG) dont quarante-quatre (44) hommes et cinq (05) femmes.

Au total six (06) modules ont été dispensés : la notion de droits humains, l'AFDH, les rôles et responsabilités des acteurs dans la promotion de l'AFDH, l'AFDH appliquée à l'eau et à l'assainissement, comprendre l'intégration de l'AFDH dans le processus GIRE, les techniques et programmation budgétaire sensible au Genre et aux Droits Humains.

L'action 9 a été exécutée à 100 %.

2.4.10 Etat d'exécution physique des activités de l'action 10 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »

Cette action vise l'information, l'éducation et la communication sur la GIRE, le PNGIRE à travers des outils adéquats afin de renforcer l'appropriation, par les acteurs et usagers de l'eau, de la gestion du bassin. Les campagnes de sensibilisation du public et les programmes d'éducation promeuvent le soutien du public dans les actions de la GIRE et donnent plus de visibilité au PNGIRE

Les activités menées sont : l'administration du site web, la médiatisation des activités de l'agence, le diagnostic des compteurs d'eau au niveau des contribuables et la production des supports d'informations et de sensibilisation.

2.4.10.1 L'administration du site web

Il s'est agi d'animer le site internet de l'AEG à travers la communication sur les activités de l'agence et ses partenaires et sur la GIRE de façon générale.

2.4.10.2 La production des supports d'information et de sensibilisation

Les supports produits à cet effet sont des tee-shirts, des polos des stylos, des porte-clefs, des clés USB et des casquettes à l'effigie de l'AEG.

2.4.10.3 Le diagnostic des compteurs d'eau au niveau des contribuables

Deux sorties terrain ont été effectuées et à l'issue de chaque sortie un rapport de mission a été rédigé. Aux termes des sorties prévues, le constat est que seules deux unités ont installé des

compteurs pour l'estimation de leur prélèvement d'eau. Les résultats du diagnostic sont ci-dessous.

Tableau 11 : Bilan des sorties de collecte de données sur les diagnostics des compteurs d'eau

Commune	Village/ Quartier	Dénomination	Informations sur forage	Statut	Présence de compteur
Boulsa	Secteur 6	Eau Soukria	Réalisé en 2020	fonctionnel	NON
	Secteur 4	Eau Barka	Réalisé en 2020 Débit d'exploitation 8m ³ /h	fonctionnel	NON
	Secteur 4	Eau laafi kosongo	-	fonctionnel	NON
	Secteur 6	Eau Neem Koom	-	fonctionnel	NON
Kando	Bougretenga	Eau Zou- noogo	Réalisé le 13/06/2020 Débit d'exploitation 3m ³ /h Profondeur 68m	fonctionnel	NON
Diabo	Diabo ville	Yiri-koom	Réalisé 12/2013 Débit d'exploitation 1.8m ³ /h	fonctionnel	NON
	Diabo ville	Eau Nag-Bat	Réalisé en 2021	fonctionnel	NON
Fada N'Gourma	Secteur 01	Eau Biala	Réalisé en 1998	fonctionnel	NON
	Non lotis derrière secteur 02	Eau Koulpelogo	-	fonctionnel	NON
	Secteur 01	Eau Wendgunda	Réalisé en 2017 Débit d'exploitation 6.5m ³ /h	fonctionnel	NON
	Secteur 07	Eau meguida	-	fonctionnel	NON
	Secteur 07	Eau Bayiri	Réalisé en 2022 Débit d'exploitation 15m ³ /h	fonctionnel	NON
	Secteur 02	Eau merveille	-	fermé	NON
	Secteur 01	Eau Gapo	-	fermé	NON
	Secteur 06	Eau Halal	-	fermé	NON
Baskouré	Baskouré	Eau Dima	-	fermé	NON
Gounghin	Gounghin	Eau Sougre- nooma	Crée en 2022 Débit : 3m ³ /h	fonctionnel	OUI
Pouytenga	Zooré	Eau Pog-neéré	Débit : 4m ³ /h	fonctionnel	OUI

L'action 10 a un taux de mise en œuvre de 100 %.

III. DIFFICULTÉS / CONTRAINTES RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS ET RECOMMANDATIONS

Des difficultés ont entravé la bonne réalisation des activités au cours de l'année 2023. Ce sont entre autres :

- l'inaccessibilité de certaines zones de l'EC-AEG liée à la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays ;
- la vétusté du parc automobile ;
- le faible recouvrement de la CFE dû au fort défi sécuritaire dans la partie sud de l'espace de compétence de l'AEG.

Pour y faire face, nous recommandons de :

- programmer les activités en tenant compte des zones à risque et développer des stratégies de mise en œuvre des activités dans lesdites zones ;
- acquérir au moins deux véhicules ;
- soutenir davantage l'AEG à travers la solidarité inter-agence pour lui permettre de renforcer les investissements dans son espace de compétence pour une meilleure protection et gestion des ressources en eau de son espace de compétence.

CONCLUSION

La mise en œuvre de la GIRE est sur une bonne dynamique dans l'espace de compétence de l'AEG. Le bilan d'exécution des activités de l'AEG programmées en 2023 est satisfaisant. Il est gratifiant de constater particulièrement le succès des activités telles que la végétalisation des berges, qui ont contribué de manière significative à la préservation de l'écosystème et aussi le renforcement de la digue du barrage de Souka qui améliore conséquemment sa pérennité. Malgré les difficultés sus citées, le taux d'exécution physique a été de 92 %. Cela a été possible, grâce à une bonne planification et aux efforts déployés au quotidien par l'ensemble du personnel de la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma, mais également grâce à l'accompagnement des membres du Conseil d'Administration et des autres parties prenantes de la GIRE.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération

N°	CATEGORIES DE SOUS ACTIVITES	COEFFICIENT DE PONDERATION
1.	Achat de documents	1
2.	Réception d'équipement	1
3.	Activité de sensibilisation	2
4.	Adhésion à un organisme	1
5.	Analyse d'échantillon	2
6.	Appui-conseil et financier	3
7.	Assurance des véhicules	1
8.	Confection de support IEC	2
9.	Construction /réhabilitation	2
10.	Diffusion de document	1
11.	Edition de document	1
12.	Elaboration de document	2
13.	Finalisation de document	1
14.	Installation d'équipement	2
15.	Introduction de texte en adoption	1
16.	Mise en place d'un comité	1
17.	Mobilisation de budget	1
18.	Mobilisation d'expertise du Pool	1
19.	Organisation de concours	1
20.	Organisation d'événement	2
21.	Organisation d'un séminaire de formation	1
22.	Paiement de frais (inscription, ...)	1
23.	Paiement de rétributions	1
24.	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	1
25.	Paiement des salaires (personnel)	1
26.	Participation à un séminaire de formation	2
27.	Participation aux évènements	1
28.	Préparation de dossier de marché	2
29.	Procédures de sélection de prestataires	3
30.	Réalisation de mission terrain dans le pays	1
31.	Réalisation d'étude	3
32.	Réalisation/Animation d'émission radio et TV	1
33.	Renouvellement d'instance ou d'organe	2
34.	Soumission de document à une instance	1
35.	Soumission de documents à l'autorité	1
36.	Tenue d'atelier	2
37.	Tenue de cérémonie	1
38.	Tenue des réunions	1
39.	Tenue session instance	2
40.	Travaux de collecte de données	3
41.	Travaux de gestion documentaire	1
42.	Travaux de protection de la ressource	2
43.	Travaux de traitement et saisie des données	3
44.	Entretien et réparation	1
45.	Voyage hors pays	1

Annexe 2 : Bilan physique détaillé du PTB 2023 des activités de l'Agence de l'Eau du Gourma

Structure Logique	Libellé	J	F	M	A	Mi	Jn	Jl	At	S	O	N	D	Estimation du taux pondéré d'exécution (%)	Situation d'avancement
OBJECTIF STRATEGIQUE	Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques													92%	réalisée
Action	ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.													100.00%	réalisée
Résultat	Rapports d'évaluation de la Police de l'eau disponible														
Résultat	Plan de développement de la police de l'eau élaboré														
Résultat	Plan de développement de la police de l'eau mis en œuvre													100.00%	réalisée
Activité	Apporter un appui pour le fonctionnement des services polices de l'eau													100.00%	réalisée
Tâche	Elaborer et signer un protocole avec les directions régionales de l'eau et de l'assainissement													100.00%	réalisée
Tâche	Apporter une subvention aux activités du service police de l'eau de l'Est													100.00%	réalisée
Tâche	Apporter une subvention aux activités du service police de l'eau du Centre-Est													100.00%	réalisée
Tâche	Apporter une subvention aux activités du service police de l'eau du Centre-Nord													100.00%	réalisée
Résultat	Manuel de procédures de la police de l'eau révisé et adopté														
Résultat	Services de police de l'eau créés au niveau des directions régionales														
Action	ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).													100.00%	réalisée
Résultat	Textes complémentaires de la CFE adoptés														
Résultat	Montant recouvré de la CFE accru													100.00%	réalisée
Activité	Recouvrer la CFE													100.00%	réalisée
Tâche	Recouvrer la CFE													100.00%	réalisée
Activité	Actualiser la liste des assujettis													100.00%	réalisée
Tâche	Actualiser la liste des assujettis													100.00%	réalisée
Résultat	Rapport d'audit annuel de l'utilisation des fonds de la CFE établi														
Résultat	Solidarité inter-agences effective													100.00%	réalisée
Activité	Contribuer à la solidarité inter-agence													100.00%	réalisée

Action	ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.																	100.00%	réalisée
Résultat	Parties prenantes mieux outillées en matière d'intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.																	100.00%	réalisée
Activité	Tenir le renforcement des capacités des CLE Bagré Aval Nord Est, Nakanbé Bomboré, Ziga Est, Sorba Amont, Sirba Singr'Jienu, Sirba Tannyenma et Niima Zaabo sur le guide de prise en compte de l'AFDH à Koupéla																	100.00%	réalisée
Tâche	<i>Elaborer les Tdr</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Tâche	<i>Tenir la session de formation</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Action	ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.																	100.00%	réalisée
Résultat	Visibilité du SP/GIRE, des structures de mise en œuvre et des cadres de concertation améliorée																	100.00%	réalisée
Activité	Administrer le site web																	100.00%	réalisée
Tâche	<i>Animer le site web</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Tâche	<i>Former les nouveaux animateurs du site</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Activité	Assurer la couverture médiatique des activités de l'agence par la presse écrite et audio-visuelle																	100.00%	réalisée
Tâche	<i>Assurer la couverture médiatique des activités de l'agence par la presse écrite et audio-visuelle</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Résultat	Participation des usagers à la mise en œuvre de la GIRE améliorée																	100.00%	réalisée
Activité	Faire le diagnostic des compteurs d'eau au niveau des contribuables de l'EC-AEG																	100.00%	réalisée
Tâche	<i>elaborer les termes de références</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Tâche	<i>Effectuer des sorties terrains</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Tâche	<i>Rédiger le rapport</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Tâche	<i>Examiner le rapport</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>
Résultat	Comportements favorables à la protection et à gestion rationnelle des ressources en eau adoptés																	100.00%	réalisée
Activité	Produire des supports d'information et de sensibilisation																	100.00%	réalisée
Tâche	<i>Produire des supports d'information et de sensibilisation</i>																	<i>100.00%</i>	<i>réalisée</i>